

## Procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2024

La séance débute à 17h30.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC  
Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Délibération C.L.E.C.T

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'Agglo nous reverse 13.654 € correspondant à ces transferts de charges.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents le montant reversé.

- Etude du dossier et devis de l'architecte pour la réhabilitation de l'église

Tous les honoraires de l'architecte ont été réglés.

Il reste maintenant à mettre en œuvre les solutions préconisées.

L'architecte recommande d'effectuer une série de sondages du sol afin de déterminer les suites à donner. Cette opération coutant fort cher, une demande auprès des assurances sera faite. Il faut tout de même être conscient qu'un emprunt sera probablement nécessaire.

- Convention sur l'eau de Carcassonne Agglo

La convention présentée par l'Agglo ne sera ratifiée que partiellement par la commune.

Celle-ci entend rester maître sur la source, la bêche de stockage et la borne à eau agricole.

- Divagation des animaux domestiques

La commune appelle les propriétaires d'animaux domestiques à ne pas les laisser sans surveillance sur la voie publique et à veiller à ce que leurs déjections ne soient pas abandonnées sur la chaussée. L'employé municipal a d'autres priorités que de les ramasser.

- Vœux du Maire

Ceux-ci auront lieu un samedi midi courant janvier.

- Adaptation du montant de la location de la salle polyvalente

Le tarif de la location passera de 50€ à 75€ pour les résidents à Arquettes-en-Val par journée d'occupation. Elle passera de 150€ par journée pour les personnes extérieures. Dans tous les cas sera rajouté le montant de la consommation électrique (chauffage / climatisation / eau).

La salle polyvalente sera fermée en début d'année afin de permettre des travaux de sécurité et de renforcement de la structure.

Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle : Le SYADEN doit venir faire une étude dans les meilleurs délais.

- Montant attribué pour la complémentaire santé des agents municipaux

La réglementation prévoit une participation de la commune à la hauteur de la moitié de cette complémentaire. En fonction du montant de celle-ci, une réflexion sera menée sur l'augmentation éventuelle de la participation communale.

- Questions diverses

Eclairage public : la troisième (et dernière) tranche de travaux est programmée pour la fin décembre 2024 / début janvier 2025.

Restrictions d'eau : le stockage de l'eau de pluie fait l'objet d'une étude de l'Agglo. Une réunion publique aura lieu en temps utile.

Des travaux afin de mettre en place des vannes de sectionnement ont eu lieu sur le réseau d'eau communal entraînant des coupures.

Les véhicules utilitaires et les camping-car sont interdits de stationnement sur la place de la Mairie.

La séance se termine à 19h00.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

